

Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec
Question posée à la commission

Titre : Organigramme du secteur		
Audience : Séance d'information	Date 18 décembre 2002 PM	Lieu Saint-Hyacinthe
Question posée par : André Beauchamp, commissaire		
Référence BAPE	Verbatim 3475-3480	Référence MAPAQ

Question

Qu'est ce que le MAPAQ fait concernant la Politique de la ruralité

Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

- ✓ Le MAPAQ a participé aux travaux interministériels qui ont mené à l'adoption du *Cadre de référence* de la politique en octobre 1999 et de la *Politique nationale de la ruralité* en décembre 2001. Plusieurs directions du ministère ont été mises à contribution au central comme dans les régions sous la coordination de la direction de l'Analyse et de la coordination de la DGAR. Le MAPAQ participera aux travaux de suivi et d'évaluation sur la Politique ainsi que la situation dans le monde rural.
- ✓ Le MAPAQ est responsable de deux des quatre mesures de la Politique nationale de la ruralité qui s'adressent spécifiquement au secteur agroalimentaire : la stratégie globale de développement des produits alimentaires de niche et du terroir et l'extension des mesures de diversification de l'agriculture et de transformation des produits alimentaires en vigueur dans les régions-ressources aux MRC en difficulté des régions centrales.
- ✓ Le MAPAQ participe à la gestion de la mesure d'aide aux produits du terroir du ministère des Régions.
- ✓ Enfin, en appui à la stratégie des produits de niches et du terroir, la filiale Capital Financière Agricole a été créée et dotée d'un capital de 24 millions \$ pour appuyer les projets d'investissement en amont et en aval de l'agriculture ainsi que des projets de développement régional.

Stratégie de développement des régions-ressources

- ✓ La stratégie comprend des mesures spécifiques aux milieux ruraux dont trois destinées au secteur agroalimentaire : l'appui à la diversification de l'agriculture soutient les investissements des entreprises agricoles dans les productions émergentes et nouvelles; l'appui à la transformation et à la valorisation des ressources agricoles soutient les investissements des entreprises agricoles et agroalimentaires dans la plus grande transformation en région, dans les produits de créneaux et dans les activités à la ferme complémentaires et compatibles avec l'agriculture; l'appui à la modernisation des abattoirs soutient la mise aux normes des abattoirs et les installations visant l'abattage des espèces animales émergentes.
- ✓ Ces mesures sont opérationnelles dans les 7 régions-ressources depuis juin 2001. Elles ont été élargies à trois MRC ressources (Antoine-Labelle, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) en avril 2002.
- ✓ Un autre volet s'est ajouté en avril 2002 afin d'appuyer les expériences de dynamisation des économies agricoles locales dans le territoire-pilote des deux MRC de Pontiac et de Vallée-de-la-Gatineau.